



LETTRES D'INTENTION

CONCOURS EXPLORE

APPEL DE PROPOSITIONS 2012

DEMANDES PRÉLIMINAIRES

DATE LIMITE : 21 FÉVRIER 2012

1^{er} décembre 2011

CADRE DU PROGRAMME

Le programme Explore vise à soutenir de nouveaux projets de recherche **non conventionnels** et très **innovants** ayant un fort potentiel d'impact sur le processus de découverte et de développement des médicaments. L'objectif de ce programme est de financer des études préliminaires de **validation de concept** de technologies ou outils d'avant-gardes qui permettent de répondre aux besoins critiques de l'industrie biopharmaceutique.

Les projets financés par ce programme doivent mener à une **découverte révolutionnaire** ayant le potentiel d'amener vers un changement majeur des connaissances et/ou des paradigmes actuels. Les **données préliminaires ne sont pas nécessaires** pour soumettre une application, mais l'hypothèse principale doit être robuste et accompagnée de justifications solides et la proposition doit être axée sur des objectifs bien définis. Les projets peuvent être risqués pour autant qu'ils adressent des enjeux cruciaux auxquels est confrontée l'industrie biopharmaceutique.

Ce programme est conçu pour les chercheurs intéressés à établir des liens étroits avec l'industrie biopharmaceutique. À cet égard, le CQDM a créé un programme de mentorat unique où des scientifiques seniors provenant des six partenaires pharmaceutiques du programme Explore appuieront les investigateurs afin d'aligner le projet de recherche avec les besoins de l'industrie. Le CQDM encourage ces interactions, car elles facilitent l'accès à un réseau industriel et à de précieuses ressources (bases de données, équipements, etc.). De plus, les collaborations avec l'industrie pharmaceutique pourraient accélérer la validation des technologies à plus grande échelle.

Dans le cadre de ce programme:

- Le caractère novateur du projet ainsi que son potentiel à mener vers des technologies de rupture pour la recherche biopharmaceutique seront considérés en priorité;
- Ce programme est ouvert à toute la communauté scientifique. Les chercheurs chevronnés ainsi que les jeunes chercheurs sont invités à soumettre une demande. Une attention particulière sera accordée au cours du processus d'évaluation afin d'éviter toute partialité envers l'expérience des investigateurs. La recherche pourrait provenir d'un ou de plusieurs laboratoires universitaires, d'équipes en milieu hospitalier, de sociétés de biotechnologie, d'organismes de recherche sous contrat (CRO) ou de toutes autres entités. Contrairement au concours Focus, les partenariats public / privé ne sont pas requis. Il est à noter que les sociétés pharmaceutiques multinationales ne sont pas admissibles à un financement par le CQDM;
- La recherche doit être effectuée dans la province de Québec.

AGENDA DE RECHERCHE

L'agenda de recherche est vaste et couvre tous les champs thérapeutiques, les secteurs d'activités ainsi que les domaines de recherche pouvant mener au développement d'outils qui

permettraient d'augmenter significativement la productivité de la recherche biopharmaceutique. Les exemples incluent : l'ingénierie, les biomatériaux, les nanotechnologies, les dispositifs médicaux, les outils diagnostics, l'informatique, l'instrumentation, l'imagerie, etc.... Une liste d'exemples de projets de recherche alignés avec les objectifs du programme est disponible sur notre site internet au <http://www.cqdm.org/fr/cqdm/creneaux-activites.php>.

DURÉE ET MONTANT DE LA SUBVENTION

Nombre de projets

Le CQDM envisage financer 3 à 5 projets à chaque cycle de compétition.

Durée

2 ans maximum.

Montant total

De 150,000\$ à 300,000\$ sur 2 ans. Veuillez noter que le montant demandé doit être bien justifié et qu'il sera pris en considération lors de la sélection finale des projets.

Dépenses admissibles

- Salaires et bénéfices du personnel nécessaires à la réalisation du projet de recherche (étudiants, stagiaires post-doctoraux, assistance technique ou professionnelle);
- Matériel et fournitures de laboratoire essentiels à la réalisation du projet;
- Dépenses de voyage (déplacements liés au projet, collaborations);
- Coûts liés à la propriété intellectuelle (demandes de brevet, frais de maintien de brevets pour la durée du projet);
- Coûts administratifs (frais indirects) jusqu'à 15 % des dépenses de recherche éligibles.

Dépenses non admissibles

- Équipements et installations (achat ou location);
- Salaires du chercheur principal et des co-chercheurs.

Calendrier de paiements

Déboursements annuels conditionnels à la progression satisfaisante du projet et à l'atteinte des jalons.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES DEMANDES

La sélection des propositions se fera dans le cadre d'une compétition en 2 étapes.

1- **Demande préliminaire (Lettre d'intention)**

Les candidats doivent soumettre, au plus tard le 21 février 2012, une lettre d'intention (utilisant le formulaire disponible sur notre site internet au www.cqdm.org) décrivant brièvement le projet proposé. La sélection des lettres d'intention sera sous la responsabilité du comité aviseur Explore. Ce comité, composé principalement de représentants de l'industrie, sélectionnera un maximum de 15 projets qui seront soumis à une évaluation scientifique externe. Seuls les candidats dont les lettres d'intention auront été retenues seront invités à soumettre une demande complète.

Les critères d'évaluation suivants (incluant la pondération) seront considérés lors de l'évaluation des lettres d'intention :

- Caractère novateur de la recherche : 40 %;
- Positionnement et compétitivité du projet : 30 %;
- Impact potentiel sur le processus de découverte et de développement du médicament : 30 %.

Les candidats sont fortement encouragés à faire ressortir ces aspects dans leurs propositions. Les arguments apportés dans chaque section doivent être complémentaires et, par conséquent, les candidats doivent éviter de répéter les informations.

Le caractère novateur du projet sera évalué selon la nouveauté de l'approche ou de la technologie ainsi que la capacité de générer des nouveaux résultats qui ont un potentiel de rupture sur la recherche biopharmaceutique.

La technologie ou l'approche proposée devrait être comparée aux recherches en cours ou existantes au niveau international. Les facteurs de différenciation devront être clairement indiqués ainsi que la valeur ajoutée de la technologie ou de l'outil en ce qui concerne leur application potentielle future.

La technologie ou les outils générés par le projet devraient tenter de répondre aux enjeux les plus importants du développement du médicament et cibler les besoins les plus urgents de l'industrie biopharmaceutique. Ils devraient apporter une percée fondamentale qui pourrait améliorer significativement la productivité de la recherche (réduire les risques, les coûts et le temps d'accès au marché) ou créer de nouvelles avenues de recherche.

Les sections pertinentes de la lettre d'intention seront également évaluées pour la robustesse de la démarche scientifique dans une perspective globale. L'excellence scientifique sera évaluée en profondeur au stade de la demande complète. Les candidats sont encouragés à travailler avec les bureaux de transfert technologique de leurs institutions (le cas échéant) pour compléter leur demande.

2- **Demande complète**

Les demandes complètes seront évaluées par un comité international d'experts qui sera coordonné par le Fonds de la recherche du Québec - Santé (FRQS) et une analyse des risques effectuée par le CQDM. Les résultats des deux évaluations seront présentés au comité avisur Explore qui fera des recommandations au Conseil d'administration du CQDM, lequel est responsable de la sélection finale des projets.

DATES IMPORTANTES

Lancement de l'appel de propositions	1 ^{er} décembre 2011
Soumission des lettres d'intention (date limite)	21 février 2012
Annonce des lettres d'intention sélectionnées	5 avril 2012
Soumission des demandes complètes (date limite)	12 juin 2012
Annonce de la sélection finale	24 septembre 2012
Signature de l'entente de recherche	26 novembre 2012
Versement des fonds et début des projets	3 décembre 2012

PROCÉDURES DE SOUMISSION

Une version électronique doit être déposée sur le site sécurisé du CQDM **au plus tard le 21 février 2012 à 17h** (<https://cqdm.firmex.com>). Les candidats doivent contacter Lise Beauchemin (lbeauchemin@cqdm.org) avant le **14 février 2012** pour obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe.

Le formulaire d'application dûment signé doit être en format PDF. Le fichier doit être identifié de la façon suivante : *Nom de famille du chercheur principal_LOI*.

Il est important d'enlever toutes les propriétés de sécurité sur la version PDF des documents qui seront soumis.

Le formulaire d'application est disponible sur notre site internet au www.cqdm.org.

Le formulaire doit être complété avec le type de police « Arial » de taille 11 à interligne de 1.15. Le texte doit être limité à l'espace prévu pour chaque section. Le formulaire d'application doit être signé par l'investigateur principal, les co-chercheurs et leurs entités de recherche respectives.

Les représentants du CQDM sont disponibles pour aider les candidats dans leur démarche afin de leur permettre de mieux comprendre les spécificités et les objectifs du programme. Le CQDM organisera une session d'information à Montréal le 18 janvier 2012 (le lieu et l'heure de la

rencontre seront confirmés prochainement sur notre site internet). Cette session sera également disponible par vidéoconférence. Par ailleurs, des réunions spécifiques pourraient être organisées sur demande.

CONDITIONS DE FINANCEMENT

La propriété intellectuelle (PI) préexistante liée au projet devra être libre d'engagements antérieurs.

La PI issue de la recherche financée par le CQDM appartiendra aux inventeurs et à leurs institutions respectives.

Une option de licence non exclusive (sans royalties) sera accordée aux partenaires industriels du CQDM pour l'utilisation des résultats issus du projet uniquement pour fins de recherche et de développement. Une option de licence pour utiliser la PI préexistante devra également être accordée aux partenaires industriels du CQDM, si cela s'avère nécessaire à l'utilisation des résultats. Si tel est le cas, une considération financière pour la PI préexistante pourrait être négociée entre les parties. Les partenaires industriels du CQDM n'obtiennent aucun droit de commercialiser la PI issue du projet de recherche ou la PI préexistante.

Une entente de recherche devra être signée entre le CQDM et les entités de recherche au plus tard 2 mois après l'annonce de la sélection finale des projets (avant le 26 novembre 2012). L'entente de recherche devra inclure entre autres les éléments suivants :

- Une description claire du projet incluant les principales étapes, jalons, livrables et le rôle de chaque investigateur;
- Un budget détaillé et le calendrier des paiements (annuel) incluant la portion prévue pour chaque entité de recherche;
- L'engagement des entités de recherche et des chercheurs à réaliser le projet de recherche;
- Les principaux termes de l'option de licence en faveur des partenaires industriels du CQDM pour l'utilisation des résultats issus du projet (et de la PI préexistante, le cas échéant) pour fins de R&D;
- Les principales représentations et garanties des entités de recherche incluant notamment les droits, consentements et approbations nécessaires à la réalisation du projet de recherche;
- Les conditions liées à la divulgation et à la publication des résultats;
- Les obligations de confidentialité.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, SVP CONTACTER

Judith Caron
Directrice de programmes
(514) 766-6661 poste 2195
jcaron@cqdm.org

Mounia Azzi
Directrice de programmes
(514) 766-6661 poste 2194
mazzi@cqdm.org